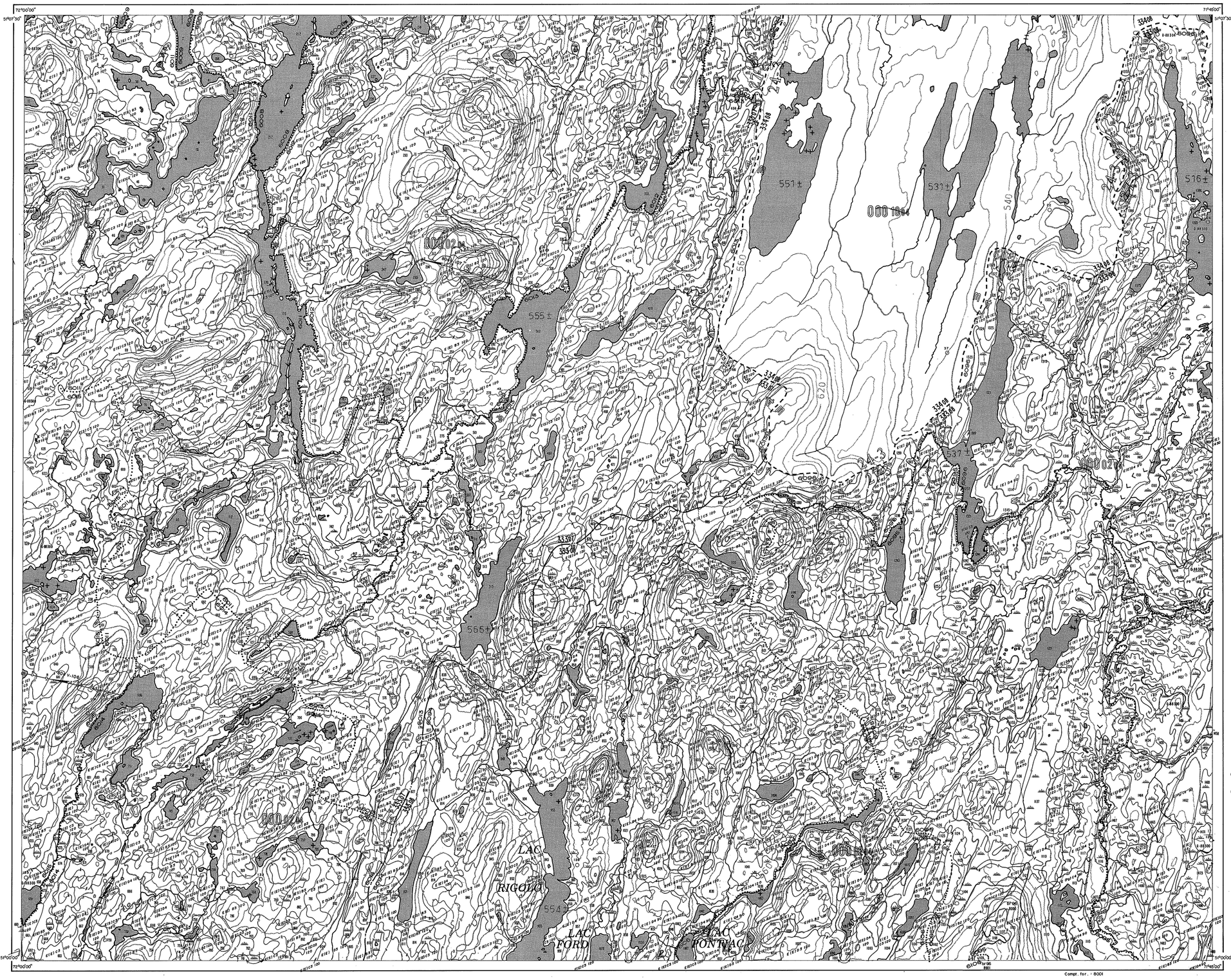

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise). L.T.E.
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe par bandes
Coupe à blanc avec ou sans réserves des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Préparation de terrain (sol ou sites)
Préparation à la mécanisation
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Ensemencement
Fertilisation
Récolte dans les tiges isolées (récolte des tiges)

N.B. Ces interventions n'ajoutent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)
— — à pin rouge	R (Pr)
— — à pin gris	R (Pg)
— — à thuya (cèdre)	R (Th)
— — à pruche	R (Pr)
— — à mélèze (pastenaire)	R (Me)
Pessière (épinette et/ou l'épin rouge occupent plus de 75% de la portie résineuse)	E (E)
— — à thuya (cèdre)	E (Th)
— — à pruche	E (Pr)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	E (Pb)
— — à pin rouge	E (Pr)
— — à pin gris	E (Pg)
— — à mélèze	E (Me)
— — (association épinette blanche)	E (S-E)
— — (association épinette de Norvège)	E (S-E)
— — (association épinette noire)	E (S-E)
— — (association épinette rouge)	E (S-E)
Sapinière (le sapin et/ou épin. blanche occupent plus de 75% de la portie résineuse)	S (S)
— — à thuya (cèdre)	S (Th)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (Pb)
— — à pin rouge	S (Pr)
— — à pin gris	S (Pg)
— — à mélèze	S (Me)
— — (association de sapin baumier)	S (Sab)
Pinède à pin blanc (pinèmatoire)	Pb (Pb)
— — — — avec pin rouge (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pb (Pr)
— — — — avec thuya (cèdre)	Pb (Th)
— — — — avec épinette noire	Pb (E)
— — — — avec épinette rouge	Pb (E)
— — — — avec pin gris	Pb (Pg)
— — — — avec mélèze	Pb (Me)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pb (S)
Pinède à pin rouge (pinèmatoire)	Pr (Pr)
— — — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pr (Pg)
— — — — avec thuya (cèdre)	Pr (Th)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — — — avec mélèze	Pr (Me)
— — — — avec pin blanc	Pr (Pb)
— — — — avec pin gris	Pr (Pg)
— — — — avec pruche	Pr (Pr)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — — — (pinèmatoire)	Pr (P)
Pinède à pin gris (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pg (Pg)
— — — — avec thuya (cèdre)	Pg (Th)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (E)
— — — — avec mélèze	Pg (Me)
— — — — avec pin blanc	Pg (Pb)
— — — — avec pin rouge	Pg (Pr)
— — — — avec pruche	Pg (Pr)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (S)
— — — — Plantation de pin sylvestre	Pg (P)
Cédrière (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)	C (Th)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — à mélèze	C (Me)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	C (Pb)
— — à pin rouge	C (Pr)
— — à pin gris	C (Pg)
— — à pruche	C (Pr)
— — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — (plantation de thuya)	C (Pt)
Pruchaie (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pr (Pr)
— — à thuya (cèdre)	Pr (Th)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — à mélèze	Pr (Me)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	Pr (Pb)
— — à pin rouge	Pr (Pr)
— — à pin gris	Pr (Pg)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — (plantation)	Pr (P)
MÉLÈZIN (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Me (Me)
— — à thuya (cèdre)	Me (Th)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Me (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	Me (Pb)
— — à pin rouge	Me (Pr)
— — à pin gris	Me (Pg)
— — à pruche	Me (Pr)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Me (S)
— — (plantation de mélèze européen)	Me (E)
— — (plantation de mélèze japonais)	Me (J)
— — (plantation de mélèze laricin)	Me (L)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris	F1 (Pg)	F1 (Pg/R)
— — — — avec pin blanc	F1 (Pb)	F1 (Pb/R)
— — — — avec pin rouge	F1 (Pr)	F1 (Pr/R)
— — — — avec mélèze	F1 (Me)	F1 (Me/R)
— — — — avec sapin	F1 (S)	F1 (S/R)
Bouleau à bouleau blanc avec sapin	BS (S)	BS (S/R)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BS (E)	BS (E/R)
— — — — avec pin blanc	BS (Pb)	BS (Pb/R)
— — — — avec pin rouge	BS (Pr)	BS (Pr/R)
— — — — avec pin gris	BS (Pg)	BS (Pg/R)
Bouleau à bouleau jaune avec mélèze	F1 (Me)	F1 (Me/R)
Feuillu d'essences tolérantes avec épinette noire	F1 (E)	F1 (E/R)
— — — — avec pin rouge	F1 (Pr)	F1 (Pr/R)
Peuplerie avec sapin	Pe (S)	Pe (S/R)
— — avec pin gris	Pe (Pg)	Pe (Pg/R)
— — avec pin blanc	Pe (Pb)	Pe (Pb/R)
— — avec pin rouge	Pe (Pr)	Pe (Pr/R)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe (E)	Pe (E/R)
— — avec mélèze	Pe (Me)	Pe (Me/R)
Peuplerie à tremble (peupleraie)	Pt (Pt)	Pt (Pt/R)
Érablière	Er (Er)	Er (Er/R)
Érablière mélangée	M (F)	M (F/R)
Mélangés à feuillus tolérants	M (F)	M (F/R)
— — — sur station tolérante	M (F)	M (F/R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	Fi
— — d'essences tolérantes	Ft
— — sur station tolérante	Ft
Bouleau à bouleau blanc	BB
Bouleau à bouleau blanc et/ou bouleau gris	Bb
— — à bouleau jaune	Bj
Peuplerie	Pe
Peuplerie à tremble (peupleraie)	Pt
Érablière	Er
— à bouleau blanc et/ou bouleau gris	Er (B)
— à bouleau jaune	Er (Bj)
— à feuillus	Er (F)
— à feuillus d'essences intolérantes	Er (Fi)
— à feuillus d'essences tolérantes	Er (Ft)
Plantation d'érable à sucre	Er (S)
— — de chêne rouge	Pe (Cr)
— — de bouleau	Pe (B)
— — de peuplier hybride	Pe (Ph)
— — de frêne d'Amérique	Fr (Ag)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Autres

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Autres
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épidémie légère
Épidémie
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche seulement
0 à 50 %
50 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Pâture
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30 "	21-40 "
50 "	41-60 "
70 "	61-80 "
90 "	81-100 "
120 "	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
90-30 "	30-90 "
90-50 "	50-90 "
120-50 "	50-120 "
120-70 "	70-120 "

FORÊT HÉQUENNE

Jr (jeune héquenne): Peuplement dominancé de feuillus, indifféremment, majorité des tiges entre D+9,0cm et 30 cm. Autres peuplements, majorité des tiges entre D et 60 cm.
Vieilleux héquenne: Peuplement dominancé de feuillus, indifféremment, majorité des tiges certaines de 60 cm. Autres peuplements, majorité des tiges est plus de 60 cm.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	25m	20m	15m	10m	7m	4m	1m
	1	2	3	4	5	6	
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6	
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6	
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6	
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6	

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO
Légère	0 à 30%	aucun
Modérée	31 à 40 %	°
Forte	41 à 50 %	°°
Très forte	51 et plus	°°°

Superficie exclurte de pentes > 51%

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

CODES D'IDENTIFICATION FORESTIÈRES

S1E3 C1 D2 — station; classe de perte; classe d'âge; classe d'origine; perturbation; classe de hauteur; classe de densité; sous group. d'essences; groupement d'essences

R C1 4M6 D1 — classe de perte; classe d'âge; origine; classe de hauteur; classe de densité; type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. : MARC V. MERCIER, I. ASS. (OIQ 27-3)
SIGNATURE: Marc V. Mercier

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE:

Photographie aérienne : 1988
Carte forestière: Année de publication : 1989
Année de révision :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 2
Unité de gestion: 27-3
Unité d'aménagement:
Unité de sondage: 3*
Mode de tenure ou de gestion:
Bloc d'aménagement: 000 02*
Concessionnaire ou autres:
Bassin hydrographique: 33307*
Bassin primaire:
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée:
Municipalité: 90900
Division de recensement:
Municipalité:
Codastre:
Parcelle: 6013*
Région écologique: 12d
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 260 MARIA CHAPDELAINE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du : 15/5/88
Déclinaison magnétique : 22° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-P-8	22-M-5		22-M-6
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-P-1	22-M-4		22-M-3
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-16	22-L-13		22-L-14

22 M/4 S.O.